

Colloque Mobilités spatiales et populations, Lille, mai 2016

Axe 3 : *Parcours de vie et mobilités spatiales*

*(Proche également de l'axe **Mobilités spatiales et dynamique démographique des populations locales**)*

Rémi Sinthon, post-doctorant au GRESCO (université de Limoges), chercheur affilié au CMH (ENS-EHESS-CNRS) et au CESSP (Paris 1-EHESS-CNRS).

Mots clés : trajectoire résidentielle; choix résidentiels; niveau scolaire; scolarité; école; histoire; mobilité sociale; passage à l'âge adulte

Enracinement territorial des institutions scolaires et trajectoires résidentielles

Le texte qui suit préfigure celui qui le résumera en 15 minutes lors de la CUDEP. Le matériau empirique est en cours de reconstruction (ajout de variables de contrôle territoriales à partir des recensements de 1990 et de 2008). Selon la durée nécessaire pour construire ces nouvelles variables, les tris statistiques présentés lors du colloque différeront de ceux présentés ici.

Je ne souhaite pas que ce texte soit publié dans les Actes du colloque, ni n'apparaisse en ligne après la tenue de la CUDEP : il est en cours de refonte profonde en vue d'une soumission à une revue à comité de lecture.

Il s'agit d'abord de montrer, pour le cas de la France métropolitaine du tournant du XXI^e siècle, à quel point les trajectoires résidentielles, au moment du passage à l'âge adulte, dépendent de la trajectoire scolaire antérieure. Puis de montrer que ce lien entre trajectoires scolaires et résidentielles se comprend par l'inscription des institutions scolaires dans un espace hiérarchisé, qui doit en grande partie sa forme à l'histoire longue des institutions scolaires.

L'essentiel du matériau vient de l'enquête du Céreq *Génération 1998*, portant sur 11167 individus sortis du système éducatif en 1998 et interrogés quatre fois jusqu'à 2008. Il s'agit de la seule enquête qui donne des indications non seulement sur le lieu de résidence au moment de l'enquête mais aussi pendant l'enfance (en plus de celles sur la profession, le diplôme et l'origine sociale).

J'utilise aussi diverses données localisées du recensement de 1999, ainsi qu'une base de données construite par mes soins sur les universités françaises et les territoires où elles sont implantées.

1. Des espaces de circulation qui diffèrent selon le niveau de formation

Montrons dans un premier temps qu'en contrôlant un grand nombre de variables (sexe, nombre d'enfants, revenu, zone simple de résidence pendant l'enfance, profession en 2 postes, profession du père en un poste), plus un individu de l'échantillon a atteint un niveau scolaire élevé, plus il a de

chances de vivre à plus de 30 km du lieu où il a grandi. L'enquête *Génération 1998* ne renseigne les lieux de résidence qu'avec peu de précision : la tranche d'unité urbaine des territoires n'est pas renseignée, mais seulement leur « zonage urbain », qui regroupe plus de la moitié de l'échantillon dans la catégorie « commune urbaine », ainsi que le département. Pour pallier cette limitation, je construis deux types de variables relatives aux zones de résidence : l'un en une dizaine de modalités, que je qualifie ici de « simple », qui distingue les « zonages urbains » selon qu'ils soient ou non en Ile-de-France ; l'autre comptant de l'ordre de 300 modalités, que je qualifie de « fin », issu du croisement entre le « zonage urbain » et le département.

Tableau 1. Régressions linéaires emboîtées sur les chances (en %) que le domicile en 2005 soit éloigné de plus de 30 km du dernier domicile partagé avec les parents

Chances de 31,9 % pour les 10 567 individus, exprimées comme combinaison linéaire des variables ci-dessous		régression 1	régression 2	régression 3	régression 4	régression 5
(chances pour l'individu de référence)		26 ***	26 ***	34 ***	51 ***	51 ***
sexe	<i>femme</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	homme	-4,3 ***	-4,3 ***	-4,1 ***	-0,39	-1,7
nombre d'enfants en 2008	0	-4,7 **	-4,8 ***	-5,1 ***	-4,4 ***	-4,6 ***
	1	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	2	2,9 .	2,2	1,3	-2,5	-2,3
	≥ 3	5,3 .	5,3 .	3,8	-0,04	0,6
revenu en 2008 (en milliers d'euros par mois)		5,2 ***	5,4 ***	4,5 ***	1,2 *	0,7
zone de résidence en classe de 6ème	non renseigné ou résidence hors France métropolitaine	-	17 ***	15 **	9,4 *	8,2 *
	espace rural hors pôle d'emploi	-	4,8 *	6,3 **	6,4 **	7,0 ***
	espace rural: centre ou couronne d'un pôle d'emploi	-	6,0 *	7,6 **	7,2 **	6,9 **
	commune multipolarisée	-	-0,2	0,6	0,2	0,3
	<i>commune périurbaine</i>	-	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
dernière profession exercée par le père en 2005	pôle urbain, hors départements des grandes agglomérations	-	2,6	2,1	-0,8	-0,9
	pôle urbain, département d'une grande aggl., hors IDF	-	-4,4 *	-5,1 **	-7,6 ***	-8,0 ***
	pôle urbain en Ile-de-France	-	-10 ***	-12 ***	-15 ***	-16 ***
dernière profession exercée par le père en 2005	non-réponse	-	-	-6,5 *	-2,3	-2,0
	agriculteur	-	-	-11 ***	-9,1 ***	-6,8 *
	ouvrier	-	-	-14 ***	-6,3 **	-5,6 **
	employé	-	-	-8,1 ***	-3,0	-2,5
	artisan, commerçant, chef d'entreprise	-	-	-8,5 ***	-6,0 *	-5,8 *
	<i>profession intermédiaire</i>	-	-	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
plus haut niveau scolaire atteint, jusqu'à 1998	cadre, profession intellectuelle supérieure	-	-	8,3 ***	2,7	2,4
	collège [4,0 %]	-	-	-	-31 ***	-22 ***
	lycée sans obtention du baccalauréat [2,4 %]	-	-	-	-25 ***	-18 ***
	CAP ou BEP sans atteindre la classe terminale [4,0 %]	-	-	-	-27 ***	-18 ***
	CAP ou BEP, classe terminale sans le diplôme [4,8 %]	-	-	-	-35 ***	-24 ***
	CAP ou BEP [21 %]	-	-	-	-27 ***	-18 ***
	baccalauréat [13 %]	-	-	-	-23 ***	-15 ***
	enseignement supérieur sans diplôme ou BTS [21 %]	-	-	-	-11 ***	-6,5 *
	DUT [3,6 %]	-	-	-	0,03	1,6
	DEUG [2,4 %]	-	-	-	-1,6	1,1
	diplôme du secteur médical ou social, niveau bac + 3 [3,3 %]	-	-	-	-3,7	-2,9
	<i>diplôme de niveau bac + 3 [5,5 %]</i>	-	-	-	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	diplôme de niveau bac + 4 [5,6 %]	-	-	-	9,4 **	7,3 *
	diplôme de 3e cycle (DEA, DESS, doctorat) [5,5 %]	-	-	-	15 ***	12 ***
"grande" école (école spécialisée, bac + 4 ou plus) [3,2 %]	-	-	-	19 ***	15 ***	
profession exercée en 2008 (ou, si inactif, en 2005, en 2003 ou en 2001). [proportion]	cadre ou professions intell. sup., hors prof. libérales [14 %]	-	-	-	-	11 ***
	profession libérale [0,81 %]	-	-	-	-	-3,4
	<i>profession intermédiaire [28 %]</i>	-	-	-	-	<i>réf.</i>
	artisan, commerçant ou chef d'entreprise [3,0 %]	-	-	-	-	-11 ***
	policier ou militaire [2,2 %]	-	-	-	-	16 ***
	ouvrier ou employé, hors policiers et militaires [48 %]	-	-	-	-	-9,8 ***
	exploitant agricole [1,1 %]	-	-	-	-	-20 ***
	femme inactif en 2008, en 2005, en 2003 et en 2001 [2,0 %]	-	-	-	-	-5,0
	homme inactif en 2008, en 2005, en 2003 et en 2001 [0,67 %]	-	-	-	-	-21 ***

Source: Génération 1998, interrogation de 2008 (Céreq). Pondérations du producteur.

Coefficients significativement différents de la valeur de référence (zéro) à un risque inférieur à: 1% (***), 1% (**), 5% (*), 10% (.).

Champ: individus nés à partir de 1963, résidant en France métropolitaine en 2001, sortis en 1998 du système éducatif de France métropolitaine après formation initiale, dont les revenus au moment de l'enquête de 2008 sont renseignés.

Lecture: En l'absence de variation des autres variables prises en compte dans la cinquième régression:

- passer de la modalité de référence "femme" à la modalité "homme" correspond à une diminution moyenne à hauteur de 1,7 % de la probabilité de résider en 2005 à plus de 30 km du dernier domicile partagé avec les parents (non significatif au seuil de 10 %),

- une augmentation de 1000 €/mois du revenu mensuel en 2008 correspond à une augmentation moyenne de cette même probabilité d'une hauteur de 0,7 % (non significatif au seuil de 10 %).

Examinons donc le tableau 1 qui donne les chances, pour les individus suivis par l'enquête, de résider en 2005 à plus de 30 km du dernier domicile partagé avec leurs parents. Remarquons en premier lieu que les variations tenant au capital économique non patrimonial, indépendamment de celles du diplôme, de l'origine sociale et du statut professionnel, sont non seulement peu significatives (le seuil est de 12 %), mais en outre très faibles : un surplus de revenu de 1000 euros par mois correspond à une augmentation moyenne des chances de résider à plus de 30 km du lieu où l'on a grandi d'une hauteur de 0,7 %, alors que ces chances sont de 32 % pour l'ensemble de la population considérée. En comparant les régressions 3 et 4, on constate que la prise en compte des variations tenant à l'origine sociale occasionne une division par 3,6 des variations tenant au revenu, comme si en matière d'espace

de circulation résidentielle le volume du capital économique témoignait avant tout de la position du groupe familial dans la hiérarchie sociale, dont la profession du père est un meilleur indicateur. Après avoir contrôlé le niveau de formation atteint et la profession exercée, les variations selon cet indicateur d'origine sociale sont modestes mais claires, malgré la grossièreté de la mesure. Par rapport à ceux dont le père exerçait en 2005 une profession intermédiaire, pris comme référence, l'écart est faible (de l'ordre de 3 %) et très faiblement significatif (28 %) pour ceux dont le père a été cadre ou a exercé une profession intellectuelle supérieure d'une part, pour ceux dont le père a été employé d'autre part, quoique le sens soit ici encore celui d'une sédentarité qui s'accroît avec la descente dans la hiérarchie sociale. L'écart est plus net pour les enfants d'ouvrier et les enfants d'agriculteur, passant respectivement à 5,7 % et à 6,9 % dans le sens d'une tendance accrue à la sédentarité. Cette apparente faiblesse des effets de la position sociale de la famille d'origine doit toutefois être relativisée, puisqu'en l'absence de données longitudinales sur le détail des parcours scolaires, l'analyse multivariée occulte la part importante de ceux-ci qui est retraduite par l'indicateur de capital scolaire. Quant aux variations propres à la position sociale atteinte par l'individu considéré, indiquée par l'activité professionnelle, elles suivent la même direction d'ensemble mais sont bien plus fortes. Globalement, un individu a d'autant plus de chances de s'être éloigné du lieu où il a grandi que son statut professionnel est élevé, à quelques exceptions près. Ainsi, les individus exerçant une profession intermédiaire, pris pour référence, occupent une position intermédiaire elle aussi du point de vue de leur tendance à la sédentarité intergénérationnelle : ceux qui sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure ont des chances supplémentaires, à hauteur de 11 %, de résider à plus de 30 km du lieu où ils ont grandi, alors que les artisans commerçants et chefs d'entreprise d'une part, les ouvriers et employés d'autre part, ont des chances plus basses, respectivement à hauteur de 11 % et 10 %. On est donc en présence d'un élargissement tendanciel de l'espace de circulation à mesure que l'on fréquente des milieux sociaux plus élevés dans la hiérarchie sociale, marqué quand il s'agit des milieux fréquentés à l'âge adulte, plus faible mais non négligeable quand il s'agit des milieux dans lesquels s'est déroulée la socialisation familiale.

On note cependant deux exceptions à cette tendance. D'abord, les individus exerçant une profession libérale (0,8 % de l'échantillon) ne se distinguent pas de la situation de référence contrairement au reste du sommet de la hiérarchie professionnelle, du fait, vraisemblablement, des contraintes territoriales durables attachées au statut de médecin, peut-être aussi des enjeux de notabilité locale dans lesquels sont prises ce type de professions – ces deux éléments pouvant d'ailleurs être liés l'un à l'autre. Ensuite, les chances augmentent à hauteur de 16 % pour les policiers et les militaires (2,2 % de l'échantillon), soumis à des règles d'affectation susceptibles de leur imposer de vivre à proximité de toute ville de France hébergeant une caserne, une gendarmerie ou un commissariat. Pour les exploitants agricoles (1,1 % de l'échantillon), les chances sont 20 % au-dessous de celles propres à la situation de référence : on connaît la pratique fréquente, chez eux, de reprise de l'exploitation familiale. Enfin, pour que la catégorie d'inactif ait du sens ici, il a fallu la scinder selon le sexe de l'individu considéré. L'écart par rapport à la situation de référence est important pour les hommes inactifs (0,7 % de l'échantillon), pour qui il s'élève à 21 % dans le sens d'une sédentarité : il est vraisemblable que la précarité et les contraintes financières rendent ces hommes plus dépendants de leur milieu familial, peut-être aussi local. Chez les inactives (2,0 % de l'échantillon), le même écart est faible et non significatif, comme si pour les femmes la dépendance aux contraintes professionnelles du conjoint (signalée notamment par Catherine Marry, 1997, p. 188) contrebalançait la dépendance au groupe familial.

Mais c'est selon le capital scolaire que les variations sont les plus systématiques, et connaissent l'amplitude la plus forte si l'on omet les cas spécifiques des agriculteurs, des chômeurs de longue durée et des policiers et militaires. La tendance générale est celle d'un éloignement du lieu où l'on a grandi d'autant plus probable qu'est important le volume du capital scolaire accumulé. Le constat, signalé par Sibylle Gollac (2011, p. 508), se renforce si l'on en contrôle l'origine sociale et le statut professionnel et se précise si l'on affine autant que possible la mesure du capital scolaire. Entre les deux modalités extrêmes, correspondant respectivement aux individus qui étaient au collège juste avant de quitter le système éducatif et à ceux qui sont passés par une grande école, l'écart des chances de résider à plus de 30 km du lieu où l'on a grandi s'élève à 37 %. Quand on monte progressivement de l'une à l'autre en suivant la hiérarchie des formations scolaires, on rencontre cependant quelques paliers et quelques cahots qu'il est utile de décrire. La fracture la plus marquée est celle qui distingue

des autres les individus passés par l'enseignement supérieur : entre les deux modalités contigües de ceux qui ont arrêté les études après avoir obtenu le baccalauréat et de ceux qui ont fréquenté l'enseignement supérieur sans obtenir de diplôme, ou en obtenant un BTS, l'écart s'élève à 9 %. En deçà, entre ceux qui n'ont jamais fréquenté l'enseignement supérieur, les écarts sont stables entre modalités successives au sein de la hiérarchie, à de petites exception près, difficilement compréhensibles, concernant l'enseignement technique court. Que l'on y reste jusqu'à obtenir le diplôme final, CAP ou BEP, ou que l'on abandonne avant d'atteindre la classe terminale, les chances de résider loin du lieu où l'on a grandi sont les mêmes. Par contre, ceux qui ont atteint la classe terminale sans pour autant réussir le diplôme, représentant 4,8 % de l'échantillon, voient leurs chances s'amenuiser par rapport aux autres individus passés par l'enseignement technique court, à hauteur de 6,5 % environ : il semble que le fait de continuer jusqu'en classe terminale sans avoir acquis les dispositions scolaires utiles pour l'obtention du diplôme indique en réalité un faible capital culturel familial dans sa dimension cognitive, les familles un peu plus averties étant capables de gagner une année en retirant plus tôt d'un jeu où elles savent avoir peu à gagner. Du côté de ceux passés par l'enseignement supérieur, on note également quelques variations qui ne suivent pas parfaitement la tendance d'ensemble. Celle-ci se retrouve entre ceux qui n'ont fréquenté l'enseignement supérieur que fugitivement, le quittant sans diplôme ou un BTS en poche, et ceux qui y ont obtenu le diplôme universitaire le plus bas, le DEUG : les chances de résider à plus de 30 km du lieu où l'on a grandi varient de 7,5 % entre ces deux situations. Elle se retrouve également avec une grande netteté au sommet de la hiérarchie scolaire : quand on passe des titulaires d'une licence aux titulaires d'un diplôme de niveau bac+4, puis d'un diplôme de troisième cycle, puis d'un diplôme de grande école, les écarts relatifs sont respectivement de 7 %, 4 % et 3 %. La tendance s'efface cependant entre les différentes formations de niveau bac+2 à bac+3, qui ici ne se distinguent pas significativement les unes des autres mais qui montrent toutefois certains écarts allant dans le contraire à celui qui a été identifié, que l'on rencontrera plus nettement dans les pages qui suivent.

Notons enfin que la tendance masculine à la sédentarité que renvoient les trois premières régressions s'évanouit quand on prend en compte les variations du capital scolaire (régression 4), les femmes de la génération considérée tendant à investir plus que les hommes dans les études, mais qu'elle réapparaît (quoique pour une significativité faible, de 13 % : régression 5) quand on contrôle en outre la profession exercée : chez les femmes plus que chez les hommes, la capacité à faire fructifier son diplôme semble s'accompagner d'un éloignement du lieu l'on a grandi.

Montrons maintenant que plus un individu a atteint un niveau scolaire élevé, plus il tend également à vivre loin du lieu où il a grandi (en contrôlant les mêmes variables). Pour cela, j'ai construit un indicateur de distance entre le lieu de résidence en classe de 6^e et le lieu de résidence en 2008, basé sur la distance entre les villes les plus peuplées des départements de France métropolitaine (hors Corse) : la position d'un lieu de résidence est alors assimilée à la longitude et à la latitude de la ville la plus peuplée en 1999 du département où il se situe. L'imprécision de cet indicateur pour évaluer la distance entre des domiciles situés dans le même département ou dans des départements limitrophes est imposée par les données disponibles. Elle n'est pas rédhibitoire, puisque c'est justement à cette échelle de quelques dizaines de kilomètres que sont les plus pertinents les tris qui précèdent.

Tableau 2. Régressions linéaires emboîtées sur la distance (en km) entre le domicile de 2008 et celui occupé en classe de sixième

Distance (moyenne de 76 km pour les 10 331 individus) exprimée comme combinaison linéaire des variables ci-dessous		régression 1	régression 2	régression 3	régression 4	régression 5
(distance moyenne pour l'individu de référence)		59 ***	55 ***	78 ***	88 ***	97 ***
sexe	<i>femme</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	homme	-4,4	-4,2	-3,4	2,7	-1,0
nombre d'enfants en 2008	0	-1,5	-1,5	-2,5	-1,8	-2,0
	1	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	2	3,3	2,6	-0,2	-8,7	-8,3
	≥ 3	8,2	8,0	2,5	-7,1	-6,0
revenu en 2008 (en milliers d'euros par mois)		11 ***	11 ***	8,3 **	0,60	-0,43
zone de résidence en classe de 6ème	espace rural hors pôle d'emploi	-	4,3	7,9	9,1	9,9
	espace rural: centre ou couronne d'un pôle d'emploi	-	4,3	8,2	7,4	6,4
	commune multipolarisée	-	-7,5	-6,9	-6,7	-7,5
	<i>commune périurbaine, hors Ile-de-France</i>	-	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	pôle urbain, hors départements des grandes agglomérations	-	10 .	7,0	1,2	0,51
	pôle urbain, département d'une grande agglom., hors IDF	-	6,3	2,2	-3,3	-4,7
dernière profession exercée par le père en 2005	commune périurbaine d'Ile-de-France	-	-17	-26 *	-24 *	-30 *
	pôle urbain en Ile-de-France	-	-11	-21 **	-28 ***	-31 ***
	non-réponse	-	-	3,1	9,7	10
	agriculteur	-	-	-32 **	-30 **	-25 *
	ouvrier	-	-	-39 ***	-24 **	-22 **
	employé	-	-	-25 **	-15 .	-14 .
plus haut niveau scolaire atteint, jusqu'à 1998	artisan, commerçant, chef d'entreprise	-	-	-24 **	-20 *	-20 *
	<i>profession intermédiaire</i>	-	-	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	cadre, profession intellectuelle supérieure	-	-	37 ***	22 *	21 *
	collège [4,0 %]	-	-	-	-24 .	-15
	lycée sans obtention du baccalauréat [2,4 %]	-	-	-	-31 *	-27 *
	CAP ou BEP sans atteindre la classe terminale [4,1 %]	-	-	-	-27 **	-22 *
entre crochets: proportion que représente la catégorie	CAP ou BEP, classe terminale sans le diplôme [4,9 %]	-	-	-	-32 **	-20 .
	CAP ou BEP [21 %]	-	-	-	-28 ***	-20 ***
	baccalauréat [13 %]	-	-	-	-17 *	-12
	<i>enseignement supérieur sans diplôme ou BTS [21 %]</i>	-	-	-	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
	DUT [3,6 %]	-	-	-	24 *	19 .
	DEUG [2,4 %]	-	-	-	46 **	42 *
profession exercée en 2008 (ou, si inactif, en 2005, en 2003 ou en 2001)	diplôme du secteur médical ou social, niveau bac + 3 [3,3 %]	-	-	-	7,9	0,93
	diplôme de niveau bac + 3 [5,5 %]	-	-	-	14	6,3
	diplôme de niveau bac + 4 [5,6 %]	-	-	-	39 ***	28 **
	diplôme de 3e cycle (DEA, DESS, doctorat) [5,4 %]	-	-	-	77 ***	63 ***
	"grande" école (école spécialisée, bac + 4 ou plus) [3,1 %]	-	-	-	107 ***	93 ***
	cadre ou professions intell. sup., hors prof. libérales [14 %]	-	-	-	-	17 .
[proportion]	profession libérale [0,81 %]	-	-	-	-	2,4
	profession intermédiaire [28 %]	-	-	-	-	<i>réf.</i>
	artisan, commerçant ou chef d'entreprise [3,0 %]	-	-	-	-	-11
	policier ou militaire [2,2 %]	-	-	-	-	74 ***
	ouvrier ou employé, hors policiers et militaires [48 %]	-	-	-	-	-20 ***
	exploitant agricole [1,1 %]	-	-	-	-	-39 **
[proportion]	femme inactif en 2008, en 2005, en 2003 et en 2001 [2,0 %]	-	-	-	-	1,3
	homme inactif en 2008, en 2005, en 2003 et en 2001 [0,69 %]	-	-	-	-	-25

Source: Génération 1998, interrogation de 2008 (Céreq). Pondérations du producteur.
Coefficients significativement différents de la valeur de référence (zéro) à un risque inférieur à: 1% (***) , 1% (**) , 5% (*) , 10% (.) .

Champ : individus nés à partir de 1963, résidant en France métropolitaine en 2001, sortis en 1998 du système éducatif de France métropolitaine après formation initiale, ne résidant ni en Corse ni hors France métropolitaine en 2008 et en classe de sixième, dont les revenus au moment de l'enquête de 2008 sont renseignés.

Lecture : En l'absence de variation des autres variables prises en compte dans la cinquième régression:
- passer de la modalité de référence "femme" à la modalité "homme" correspond à une diminution moyenne de 1,0 km de la distance entre les domiciles en 2008 et en classe de sixième (non significatif au seuil de 10 %),
- une augmentation de 1000 €/mois du revenu mensuel en 2008 correspond à une augmentation moyenne de 0,43 km de cette même distance (non significatif au seuil de 10 %).

Si l'on contrôle les mêmes variables que précédemment (celle indiquant la socialisation résidentielle distinguant désormais les communes périurbaines selon qu'elles soient ou non situées en Ile-de-France), on constate que cet indicateur, variable d'intérêt des régressions linéaires du tableau 2, varie globalement de la même façon que les chances de résider à plus de 30 km du lieu où l'on a grandi pour les variables commentées plus haut : on n'observe pas de corrélation significative avec le capital économique non patrimonial, les corrélations avec l'origine sociale ont la même forme (la différence est néanmoins ici plus significative entre ceux dont le père est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure et ceux dont le père exerce une profession intermédiaire), tout comme les corrélations avec le statut professionnel (à de petites différences près en matière de significativité). Par

contre, la prépondérance des variations tenant au capital scolaire est ici plus marquée encore. Si l'on omet les cas particuliers des agriculteurs, des policiers et militaires et des chômeurs de longue durée, l'écart de la distance moyenne qui sépare les deux lieux de résidence entre les deux catégories extrêmes de profession exercée (cadre ou profession intellectuelle supérieure hors professions libérales d'un côté, ouvrier ou employé de l'autre) s'élève à 37 km : non seulement le chiffre est loin de l'écart de 120 km qui s'observe entre les catégories extrêmes de niveau scolaire atteint, mais en outre la différence ne tient pas au plus grand nombre de modalités de niveau scolaire, puisque l'écart ne descend qu'à 74 km si l'on regroupe ensemble les 14 % d'individus titulaires d'un diplôme de niveau bac+4 ou supérieur et les 49 % d'individus qui n'ont jamais fréquenté l'enseignement supérieur – on mesure mieux l'ampleur relative de ces écarts lorsqu'on connaît la distance moyenne pour l'ensemble de l'échantillon, de 76 km.

L'essentiel des variations selon le capital scolaire ont la même forme que celles relatives aux chances de résider à plus de 30 km du lieu où l'on a grandi, à quelques nuances près. La distance moyenne augmente régulièrement quand s'accroît la position hiérarchique de la modalité considérée de niveau scolaire, avec un saut d'une amplitude de 8 km entre ceux passés par l'enseignement technique court (qui désormais ne se différencie plus selon le degré d'accomplissement du cursus) et ceux qui ont obtenu le baccalauréat, puis un second saut d'une amplitude de 12 km entre ces derniers et ceux sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme ou munis d'un BTS (modalité de référence). À nouveau, la distance s'accroît régulièrement quand on passe aux titulaires d'un diplôme de niveau bac+4, puis de troisième cycle, puis de grande école. Comme précédemment, les différences sont moins systématiques pour les filières de niveau bac+2 à bac+3. Les titulaires d'une licence, et a fortiori les titulaires d'un diplôme du secteur médical ou social de niveau bac+3, ne se distinguent pas significativement de ceux qui ont fréquenté l'enseignement supérieur le plus épisodiquement.

En plus du lissage des écarts entre les modalités liées à l'enseignement technique court, on note deux différences avec les variations dont fait état le tableau 1. La première concerne les individus sortis du système éducatif immédiatement après le collège, qui semblent s'éloigner davantage du lieu où ils ont grandi que l'ensemble des autres individus qui n'ont pas obtenu le baccalauréat – mais la significativité n'est que de 60 % : l'écart a de fortes chances de relever du pur biais d'échantillonnage. La deuxième est plus nette. L'inversion de tendance rencontrée dans le tableau 1, alors infime, entre les titulaires d'un DEUG et les titulaires d'une licence, s'accroît désormais au point que les titulaires d'un DEUG s'éloignent en moyenne davantage du lieu où ils ont grandi que les titulaires d'une maîtrise (ou autres diplômes de niveau bac+4) : 42 km de plus que la modalité de référence, contre 28 km. Des recherches qui dépassent l'objet du présent article seraient nécessaires pour élucider ces différences entre niveaux successifs de l'enseignement supérieur, du DEUG à la maîtrise : de rapides explorations statistiques ne suffisent pas.

De nouvelles régressions non présentées ici montrent que les mouvements mis en évidence tendent à se réaliser en direction de zones plus urbanisées, et en particulier en direction de l'agglomération parisienne. Affinons le résultat en montrant que ces mouvements prennent la forme d'une ascension au sein du zonage fin que j'ai construit, à l'aide de régressions emboîtées sur les chances que la zone de résidence fine en 2008 compte une plus forte proportion de diplômés de niveau bac+3 ou plus que la zone de résidence en classe de 6^e.

La plupart des tendances déjà rencontrées persistent. La corrélation avec le capital économique non patrimonial chute et perd sa significativité dès qu'est contrôlé le capital scolaire. Celle avec l'origine sociale est de même sens que précédemment, même si ici seuls ceux dont le père est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure se distinguent significativement des autres. Celle avec le statut professionnel suit les mêmes fluctuations.

Tableau 3. Régressions linéaires emboîtées sur les chances (en %) que la zone de résidence détaillée en 2008 ait un taux plus important de titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou

supérieur (d'après le recensement de 1999) que la zone de résidence détaillée en classe de 6e (découpage territorial croisant le département et le zonage urbain en six modalités)

Chances de 29,1 % pour les 10 398 individus, exprimées comme combinaison linéaire des variables ci-dessous		régr. 1	régr. 2	régr. 3	régr. 4	régr. 5	régr. 6	régr. 7	régr. 8
(chances pour l'individu de référence)		27 ***	34 ***	40 ***	26 ***	26 ***	34 ***	32 ***	34 ***
sexe	femme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	homme	-2,7 *	-2,2 *	-1,9 .	-1,6 .	-1,6 .	-1,5 .	0,1	-0,1
nombre d'enfants en 2008	0	-0,9	-2,6 .	-2,6 *	-4,1 ***	-4,1 ***	-4,2 ***	-3,6 ***	-3,6 ***
	1	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	2	-1,6	-0,5	-0,6	0,9	0,8	0,4	-1,0	-1,0
	≥ 3	-8,2 **	-6,3 *	-5,9 *	1,6	1,6	0,7	-0,7	-0,6
revenu en 2008 (en milliers d'euros par mois)		3,1 ***	1,9 **	1,9 **	2,0 ***	2,0 ***	1,6 **	0,5	0,3
zone (non détaillée) de résidence en classe de 6e	espace rural hors pôle d'emploi	-	-31 ***	-36 ***	-78 ***	-78 ***	-78 ***	-77 ***	-76 ***
	espace rural: centre ou couronne d'un pôle d'emploi	-	-3,6 .	-9,0 ***	-31 ***	-31 ***	-31 ***	-30 ***	-30 ***
	commune multipolarisée	-	-23 ***	-28 ***	-46 ***	-46 ***	-46 ***	-45 ***	-45 ***
	commune périurbaine, hors Ile-de-France	-	-13 ***	-17 ***	-24 ***	-25 ***	-25 ***	-24 ***	-24 ***
	commune périurbaine d'Ile-de-France	-	-11 **	-11 **	0,9	1,0	1,4	2,3	1,2
	pôle urbain, hors départements des grandes agglomérations	-	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	pôle urbain, département d'une grande aggl. hors IDF	-	-0,9	14 ***	27 ***	28 ***	28 ***	27 ***	27 ***
nb. hab. > 15 ans, zone dét. de résidence en 6e (centaines de milliers d'hab.)	pôle urbain d'Ile-de-France, hors Paris	-	-1,1	10 ***	35 ***	36 ***	36 ***	36 ***	35 ***
	Paris	-	38 ***	68 ***	81 ***	83 ***	81 ***	79 ***	78 ***
		-	-	-1,9 ***	-1,1 ***	-1,2 **	-1,3 ***	-1,3 ***	-1,3 ***
zone (non détaillée) de résidence en 2008	espace rural hors pôle d'emploi	-	-	-	71 ***	72 ***	72 ***	73 ***	73 ***
	espace rural: centre ou couronne d'un pôle d'emploi	-	-	-	42 ***	43 ***	44 ***	44 ***	44 ***
	commune multipolarisée	-	-	-	50 ***	51 ***	51 ***	52 ***	52 ***
	commune périurbaine, hors Ile-de-France	-	-	-	26 ***	27 ***	27 ***	28 ***	28 ***
	commune périurbaine d'Ile-de-France	-	-	-	0,4	0,3	-0,7	0,9	1,1
	pôle urbain, hors départements des grandes agglomérations	-	-	-	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	pôle urbain, département d'une grande aggl. hors IDF	-	-	-	-24 ***	-26 ***	-26 ***	-26 ***	-26 ***
nb. hab. > 15 ans, zone dét. de résidence en 2008 (centaines de milliers d'hab.)	pôle urbain d'Ile-de-France, hors Paris	-	-	-	-29 ***	-31 ***	-32 ***	-31 ***	-31 ***
	Paris	-	-	-	-61 ***	-65 ***	-66 ***	-68 ***	-68 ***
		-	-	-	-	0,2	0,2	0,4	0,4
dernière profession exercée par le père en 2005	non-réponse	-	-	-	-	-	-5,1 *	-1,9	-1,8
	agriculteur	-	-	-	-	-	-8,2 ***	-6,5 ***	-4,5 *
	ouvrier	-	-	-	-	-	-10 ***	-5,6 ***	-5,4 ***
	employé	-	-	-	-	-	-9,6 ***	-6,1 ***	-5,9 ***
	artisan, commerçant, chef d'entreprise	-	-	-	-	-	-8,9 ***	-6,4 ***	-6,2 ***
	profession intermédiaire	-	-	-	-	-	-5,0 **	-3,6 *	-3,6 *
plus haut niveau scolaire atteint, jusqu'à 1998	cadre, profession intellectuelle supérieure	-	-	-	-	-	réf.	réf.	réf.
	collège [4,0 %]	-	-	-	-	-	-9,0 ***	-7,3 **	
	lycée sans obtention du baccalauréat [2,4 %]	-	-	-	-	-	-7,9 **	-7,0 **	
	CAP ou BEP sans atteindre la classe terminale [4,1 %]	-	-	-	-	-	-11 ***	-9,5 ***	
	CAP ou BEP, classe terminale sans le diplôme [4,8 %]	-	-	-	-	-	-12 ***	-9,6 ***	
	CAP ou BEP [21 %]	-	-	-	-	-	-5,7 ***	-4,1 **	
	baccalauréat [14 %]	-	-	-	-	-	-2,1	-0,9	
	enseignement supérieur sans diplôme ou BTS [21 %]	-	-	-	-	-	-	réf.	
	DUT [3,6 %]	-	-	-	-	-	-	7,1 **	
	DEUG [2,4 %]	-	-	-	-	-	-	3,9	
[entre crochets: proportion que représente la catégorie]	diplôme du secteur médical ou social, niveau bac + 3 [3,3 %]	-	-	-	-	-	-	4,5 *	
	diplôme de niveau bac + 3 [5,5 %]	-	-	-	-	-	-	2,2	
	diplôme de niveau bac + 4 [5,6 %]	-	-	-	-	-	-	9,4 ***	
	diplôme de 3e cycle (DEA, DESS, doctorat) [5,4 %]	-	-	-	-	-	-	6,7 **	
	"grande" école (école spécialisée, bac + 4 ou plus) [3,1 %]	-	-	-	-	-	-	9,8 ***	
profession exercée en 2008 (ou, si inactif, en 2005, en 2003 ou en 2001)	cadre ou professions intell. sup., hors prof. libérales [14 %]	-	-	-	-	-	-	-	2,5
	profession libérale [0,80 %]	-	-	-	-	-	-	-	-0,3
	profession intermédiaire [28 %]	-	-	-	-	-	-	-	réf.
	artisan, commerçant ou chef d'entreprise [3,0 %]	-	-	-	-	-	-	-	-5,0 *
	policier ou militaire [2,2 %]	-	-	-	-	-	-	-	4,8 .
	ouvrier ou employé, hors policiers et militaires [48 %]	-	-	-	-	-	-	-	-4,6 ***
	exploitant agricole [1,1 %]	-	-	-	-	-	-	-	-19 ***
	femme inactif en 2008, en 2005, en 2003 et en 2001 [2,0 %]	-	-	-	-	-	-	-	3,0
	homme inactif en 2008, en 2005, en 2003 et en 2001 [0,69 %]	-	-	-	-	-	-	-	-12 **

Source: Génération 1998, interrogation de 2008 (Céreq). Pondérations du producteur.
Coefficients significativement différents de la valeur de référence (zéro) à un risque inférieur à: 1‰ (***) , 1% (**), 5% (*), 10% (.).

Champ: individus nés à partir de 1963, résidant en France métropolitaine en 2001, en 2008 et en classe de sixième, sortis en 1998 du système éducatif de France métropolitaine après formation initiale, dont les revenus au moment de l'enquête de 2008 sont renseignés.

Lecture: En l'absence de variation des autres variables prises en compte dans la huitième régression:
- passer de la modalité de référence "femme" à la modalité "homme" correspond à une diminution moyenne à hauteur de 0,1 % de la probabilité que la zone de résidence détaillée en 2008 compte en 1999 un plus fort taux de titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur que la zone de résidence détaillée en classe de sixième (non significatif au seuil de 10 %),
- une augmentation de 1000 €/mois du revenu mensuel en 2008 correspond à une augmentation moyenne de cette même probabilité d'une hauteur de 0,3 % (non significatif au seuil de 10 %).

Quant à la corrélation avec le capital scolaire, elle est à nouveau particulièrement forte : pour des chances d'ensemble de 29 % que la concentration de diplômés de l'enseignement supérieur soit plus

importante pour la zone de résidence de 2008 que pour celle en classe de 6e, l'amplitude entre les deux catégories de niveau de diplôme les plus opposées sous ce rapport est de 17 %, de 12 % si l'on regroupe ensemble ceux qui n'ont pas eu le baccalauréat d'un côté et ceux qui ont obtenu un diplôme de niveau bac+4 ou supérieur de l'autre, alors qu'en occultant les catégories spécifiques des policiers ou militaires, des chômeurs de longue durée et des exploitants agricoles, l'amplitude entre catégories de profession s'élève à 8 %. Les petites différences qui s'observent ici par rapport aux régressions précédentes sont cependant instructives. Elles semblent tenir à des logiques de rentabilité des diplômes sur un marché professionnel territorialement hiérarchisé par l'enracinement du capital scolaire. Ainsi, entre les différentes catégories d'individus n'ayant pas obtenu le bac, c'est celle qui indique l'obtention d'un diplôme professionnel (CAP ou BEP) qui s'accompagne des chances les plus importantes d'ascension territoriale du point de vue de la concentration locale du capital scolaire. De même, parmi les diplômes de l'enseignement supérieur court, c'est le DUT, le diplôme le plus explicitement et efficacement professionnalisant, qui est associé aux chances les plus importantes. Les titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 du secteur médical ou social ont des chances significativement plus importantes que ceux qui sont passés par l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme ou avec un BTS (situation de référence) de vivre dans une zone où le capital scolaire est plus concentré que dans celle où ils ont grandi, mais seulement quand on ne contrôle pas la profession exercée (régression 7) ; en la contrôlant (régression 8), la différence n'est plus significative du fait que les diplômes concernés sont juridiquement associés à des métiers spécifiques qui tendent à être implantés dans les grandes zones urbaines : voici un nouvel élément à l'appui d'une interprétation de ces nouvelles corrélations en termes de rentabilité des diplômes sur le marché du travail. Dans le même sens, on note que les diplômes universitaires les moins professionnalisants, le DEUG et la licence, ne se distinguent pas significativement de la situation de référence. Il ne reste que quelques particularités légères et non significatives qui ne corroborent pas parfaitement ce type d'interprétation et sur lesquelles il serait superflu de se focaliser ici : celle des individus sortis sans diplôme de l'enseignement technique court, celle des titulaires d'un diplôme de 3e cycle universitaire, et celle, déjà rencontrée, qui distingue les titulaires d'un DEUG des titulaires d'une licence.

2. Quelques hypothèses sur les faits historiques qui expliquent les mouvements mis en évidence

Le capital scolaire, en partie par l'intermédiaire du statut professionnel qui le fait fructifier, favorise donc l'ascension dans un espace hiérarchisé par ce même capital scolaire, cette hiérarchie ne recouvrant pas exactement une hiérarchie selon le degré d'urbanisation.

Je proposerai ici quelques éléments empiriques à l'appui de l'hypothèse, à discuter, selon laquelle ce raisonnement qui peut sembler circulaire met en évidence un effet d'agrégation de long terme qui tient au fait social originel de l'enracinement spatial du capital scolaire. On se contentera ici de décrire la forme de l'espace territorial hiérarchisé par le capital scolaire et de montrer sa stabilité dans le temps. Le tableau 4 donne un premier aperçu de cette forme : la part de titulaires de diplômes élevés augmente régulièrement avec le degré d'urbanisation de la zone de résidence, pour devenir particulièrement élevé dans l'agglomération parisienne et atteindre un maximum très net à Paris même.

Tableau 4. Taux de hauts diplômes chez les 30-59 ans résidant en France métropolitaine en 1999, selon le degré d'urbanisation de la zone de résidence

Taille de l'unité urbaine de résidence (milliers d'habitants)	commune rurale	< 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 200	> 200, hors IDF	agglom. Paris, hors Paris	Paris seul	Ens.
Part des titulaires d'un diplôme de niveau bac +3 ou plus chez les résidents de 30 à 59 ans	5,8%	6,3%	7,0%	7,4%	8,3%	8,6%	10,9%	13,4%	15,9%	35,1%	10,8%
<i>Source: Recensement de 1999, INSEE</i>											
<i>Lecture: En 1999, 5,8% des résidents d'une commune rurale de France métropolitaine âgés de 30 à 59 ans étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur.</i>											

Le fait morphologique sous-jacent tient cependant moins à l'urbanisation proprement dite qu'à la distance administrative au centre parisien. Ainsi, au début du XXI^e siècle, la pénétration des symboles de la légitimité scolaire s'estompe peu à peu, quand on passe des plus grandes agglomérations qui sont aussi de vieilles villes universitaires, aux grandes préfectures où est presque toujours implantée une université – ainsi qu'un rectorat et un IUFM pour les préfectures qui sont au centre de l'une des 26 académies –, puis aux autres préfectures ou grandes sous-préfectures qui disposent souvent d'une université, parfois seulement d'une annexe dédiée à tel ou tel ensemble de disciplines, puis aux préfectures les plus petites et autres sous-préfectures qui n'ont aucune, ou presque aucune infrastructure universitaire, mais qui détiennent certains centres administratifs liés au système d'enseignement, aux communes un peu moins peuplées encore, bien plus nombreuses, qui ont leur lycée d'enseignement public (privé souvent aussi) intégrant presque toujours des sections de technicien supérieur et, pour les plus grandes d'entre elles, des classes préparatoires aux grandes écoles, pour aller jusqu'aux communes encore plus nombreuses où il n'y a pas de lycée (ou à la rigueur un lycée d'enseignement professionnel), où l'on ne trouve qu'un ou deux collèges, et jusqu'à la masse des petites communes où il n'y a qu'une voire aucune école primaire et dont la plupart des élèves, arrivés en classe de 6^e, prennent un bus unique à une heure matinale pour se rendre au collège. C'est bien l'agglomération parisienne qui est au centre de ce complexe administratif, autour du Quartier Latin. C'est là, notamment, que se concentrent le plus grand nombre d'universités : début 2007, on compte 5 universités dont le siège administratif est dans le Quartier Latin, 3 autres sur la commune de Paris et 9 autres dans le reste de l'Ile-de-France, sur les 78 universités publiques de France métropolitaine.

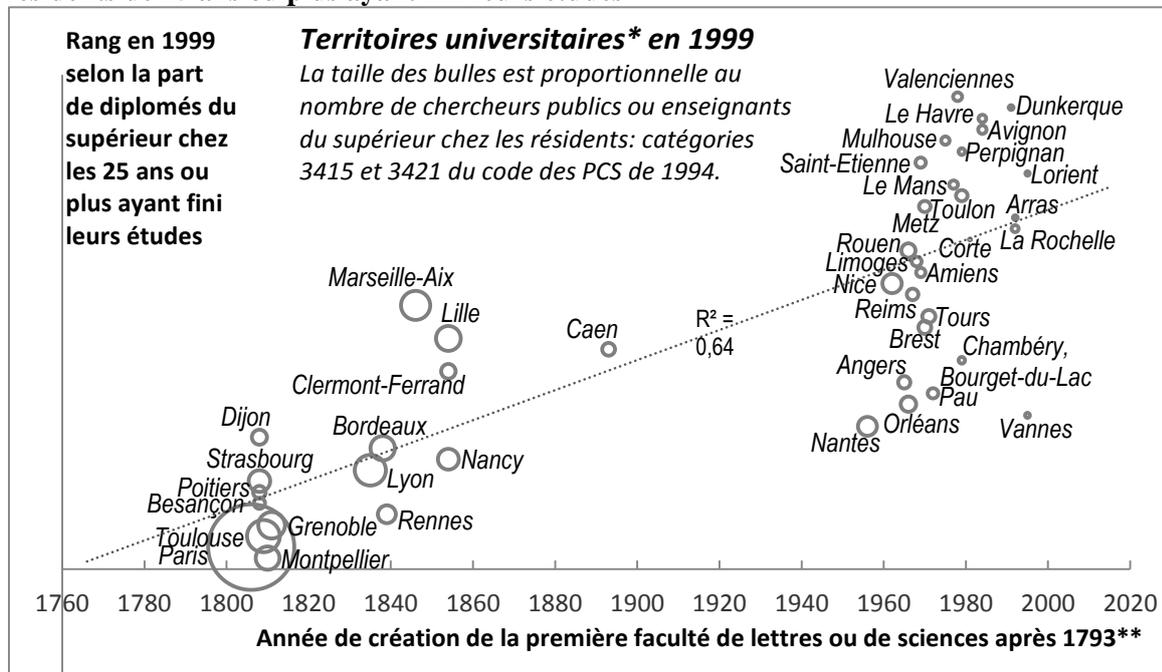
Derrière l'ensemble des corrélations mises en avant se profile en réalité toute l'histoire du système éducatif français, en relation avec celle de l'État. La concentration progressive du capital scolaire est consubstantielle d'un processus d'unification étatique (Bourdieu, 1993) qui s'est réalisé par couches successives dans divers domaines, les armes et les finances (Elias 1939, ici 1976, première partie), les voies de communication (Arbellot, 1973) ou la langue (Bourdieu et Boltanski, 1975). L'histoire du système éducatif, quant à elle, poursuit celle des universités qui, depuis ses débuts jusqu'au XIX^e siècle, est marquée par le double joug du pouvoir ecclésiastique et étatique, avec les marges d'autonomie qui peuvent en résulter ainsi que les tensions corrélatives entre centralisation étatique et déconcentration. Pour Christophe Charle et Jacques Verger (2012, p. 88-90, 109-115 et 193-196), la spécificité française de forte centralisation de l'enseignement supérieur s'affirme surtout avec la table rase qui a suivi la Révolution, et se perpétue jusqu'à l'après-1968, à la faveur de la centralité politique de Paris. Pour l'époque qui précède immédiatement la Révolution, d'autres auteurs ont noté l'importance de cette centralisation, comme Charles C. Gillispie pour le cas des institutions scientifiques (1980, ici 2004, p. 3-184).

L'examen du sommet de cet espace hiérarchisé par le capital scolaire fournit des précisions sur la logique historique à laquelle il doit sa forme. Focalisons-nous donc sur les unités urbaines, au sens de l'INSEE, qui en 1999 étaient le siège de la principale Unité de Formation et de Recherche (UFR) de sciences ou de lettres de l'une des universités publiques de France métropolitaine, en omettant les facultés de médecine et de droit, dont la visée est directement professionnalisante (la procédure de sélection de ces territoires universitaires est détaillée au bas du graphique 1).

En premier lieu, les chiffres des recensements de la population montrent une grande stabilité dans le temps, de 1968 à 2009, du rang de ces quarante-trois territoires dans la hiérarchie que dessine le capital scolaire de leurs résidents : une analyse en composantes principales (ACP) réalisée sur la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, chez les résidents de 25 ans ou plus de ces unités urbaines ayant terminé leurs études, pour les recensements de 1968, de 1975, de 1982, de 1990, de 1999 et de 2009 (soit six variables), génère en effet un premier axe qui donne une hiérarchie d'ensemble résumant 95,3 % de l'inertie totale. La durabilité de la hiérarchie entre ces territoires laisse entendre que celle-ci dérive de faits sociaux profondément ancrés. Notons d'ailleurs qu'une ACP similaire sur la proportion des résidents actifs classés dans la catégorie des « cadres ou professions intellectuelles supérieures » de l'INSEE donne un premier axe qui ne résume alors que 92,5 % de l'inertie totale : la stabilité de la hiérarchie de ces territoires est légèrement plus importante du point de vue du capital scolaire de leurs résidents que de celui de leur statut professionnel.

Le graphique 1 précise encore le constat. Il représente les quarante-trois territoires universitaires selon, en ordonnées, leur rang dans la hiérarchie déjà évoquée du capital scolaire des résidents pour l'année 1999, et, en abscisses, l'ancienneté de la première faculté de Lettres ou de Sciences ouverte depuis le remaniement profond des institutions universitaires qui a suivi la Révolution française (le détail des calculs est donné au bas du graphique). Il se dégage une nette corrélation entre l'ancienneté de l'implantation universitaire sur ces territoires et leur rang selon le capital scolaire de leurs résidents. Sur la gauche du graphique se distinguent les huit territoires aux universités les plus anciennes, celles qui ont survécu à la vague de fermetures d'universités qui a suivi le règne de Napoléon, ces territoires étant globalement ceux où la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est la plus forte. Suivent les huit territoires dont les facultés de lettres et de sciences n'existaient pas au moment de la chute de l'Empire, ou n'ont pas survécu à celle-ci, mais qui ont été ouvertes au XIXe siècle : globalement, leurs résidents sont moins souvent diplômés du supérieur que ceux des territoires précédents, mais ils le sont nettement plus souvent que ceux des 27 autres dont les facultés de lettres ou de sciences ont été ouvertes bien plus tard, à partir de 1956.

Graphique 1. Territoires universitaires* de France métropolitaine en 1999, selon leur ancienneté et leur rang par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur chez les résidents de 25 ans ou plus ayant fini leurs études**



Sources : recensement de 1999 (INSEE) pour la position en ordonnées et la taille des bulles (tabulation sur mesure réalisée par l'ADISP), Liard, 1894 et Buisson, 1911 pour l'ancienneté des facultés fondées avant 1900, site Internet Wikipedia pour celle des facultés fondées après 1900.

* Unités urbaines (au sens de l'INSEE) comportant en 1999 la principale UFR de lettres ou de sciences de l'une des universités publiques de France métropolitaine. L'unité urbaine de Bourget-le-Lac a été adjointe à celle de Chambéry, du fait que c'est elle qui comprend l'UFR de sciences de l'université de Savoie. Mis à part cette exception, seule l'université de Bretagne Sud a ses principales UFR de sciences et de lettres qui sont à cheval sur deux unités urbaines, Lorient et Vannes.

** Pour les universités rétablies par Napoléon mais dissolues à partir de 1815, ou n'ayant d'autre activité après cette date que l'organisation des examens du baccalauréat, la date retenue est celle de la réouverture de la première véritable faculté de lettres ou de sciences après 1815.

À l'intérieur des trois groupes de territoires universitaires, la corrélation disparaît ou s'atténue fortement entre ancienneté et position dans la hiérarchie. On peut toutefois remarquer que parmi les 8 territoires aux universités les plus anciennes comme parmi les 27 aux universités les plus récentes, ceux où siègent les universités les plus anciennement attachées à l'État français avant même la table-rase de la Révolution française comptent le plus souvent parmi les plus hauts dans la hiérarchie de leur groupe (c'est-à-dire les plus bas sur le graphique). Ainsi, les universités de Paris, de Montpellier, de Toulouse et de Grenoble, parmi les premières de la hiérarchie de leur groupe, ont été respectivement fondées en 1200, 1289, 1229 et 1339, alors que les autres du même groupe, celles de Besançon, de Poitiers, de Strasbourg et de Dijon l'ont été en 1423, 1431, 1619 et 1423. De même, les universités de Nantes, d'Orléans, d'Angers et de Pau, parmi les 5 plus hautes dans la hiérarchie de leur groupe, ont été respectivement fondées en 1460, 1306, 1364 et 1722, les seules autres parmi les 22 autres du groupe qui ont été fondées avant 1950 étant celle de Reims (1548), celle d'Avignon, fondée en 1303 mais restée sous l'égide de la papauté et non de l'État français, et celle de Perpignan, fondée en 1349 mais restée hors de la juridiction française jusqu'en 1659.

Il existe bien entendu d'autres dynamiques locales, tenant à la scolarisation, à l'urbanisation, aux voies de communication ou au tissu industriel, qui ont pesé elles aussi sur cette hiérarchie – dont certaines ne sont d'ailleurs pas indépendantes de l'enracinement préexistant des institutions scolaires locales. Par exemple, les unités urbaines de Marseille-Aix et de Lille, respectivement en 12^e et 13^e position selon l'ancienneté de leurs universités après 1815, ne sont que 24^e et 21^e dans la hiérarchie en 1999. Il faut voir là l'effet d'un espace urbain à la fois dense, développé et fortement ségrégué, conduisant à hiérarchiser l'espace scolaire au point de nuire à la réussite scolaire, donc à la poursuite d'études, d'une part importante des élèves de l'enseignement secondaire. Ce sont les mêmes logiques qui placent l'agglomération parisienne au même niveau hiérarchique que celles de Montpellier, de Toulouse ou de Grenoble (respectivement 29,6 %, 32,2 %, 29,5 % et 28,8 % de diplômés du supérieur chez les 25 ans ou plus ayant terminé leurs études en 1999), alors que les symboles de la légitimité et de l'ancienneté universitaires se concentrent bien plus massivement à Paris (comme l'indique le nombre d'enseignants-chercheurs qui résident dans l'agglomération, représenté par la surface des points du graphique). On peut également citer l'exception que constitue l'unité urbaine de Lyon, en 9^e position dans la hiérarchie du capital scolaire alors que la première faculté de lettres ou de sciences n'y a été fondée qu'en 1835 : cela qui tient à l'essor considérable qu'a connu cette ville industrielle au cours du XIX^e siècle, qui n'a pas pour autant induit une importante hiérarchisation de l'espace scolaire local mais qui s'est accompagné d'un rapprochement avec le centre parisien, par une intensification des échanges dont l'indice le plus net se trouve dans le développement ferroviaire, qui à partir de 1854 fait de Lyon un passage obligé entre Paris et les grandes villes du Sud-Est de la France.

Par ailleurs, parmi les territoires qui ne sont universitaires que depuis quelques décennies, la plupart doivent l'essentiel de leur position dans la hiérarchie aux caractéristiques des résidents qui préexistaient à la création des universités. Plus généralement, ce type d'interaction à l'échelle de plusieurs générations entre le capital scolaire des résidents et l'offre professionnelle locale aide à comprendre que les corrélations entre la distance métrique ou scolaire parcourue à l'occasion de la migration résidentielle, mise en évidence par les tableaux 2 et 3, s'atténue notablement quand on introduit la profession exercée par l'individu comme variable de contrôle. Le coefficient de corrélation reste d'ailleurs sensiblement le même si dans le graphique 1 on représente sur l'axe vertical le rang selon la proportion de résidents classés par l'INSEE dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, et non de résidents diplômés de l'enseignement supérieur.

Il n'y a pas lieu ici d'étudier plus avant les processus qui ont mené à l'état de la hiérarchie des territoires selon le capital scolaire en 1999 : quels qu'ils soient, ils dérivent directement ou non, mais pour une part importante, de l'ancienneté de l'enracinement local des institutions que l'État français a dédiées à l'enseignement supérieur et à la recherche. La hiérarchie propre à l'espace territorial attaché au capital scolaire tient donc à l'ancienneté de l'enracinement des symboles de la légitimité scolaire, qui hors des grands territoires universitaires se ramène à une distance administrative au centre parisien. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il est moins pertinent de parler de ressources scolaires purement individuelles, comme a pu le défendre John Goldthorpe (2007), que d'un capital scolaire, entendu avec Pierre Bourdieu (1976, p. 122-124) comme un instrument d'appropriation associé à des institutions identifiables à l'histoire desquelles il doit ses propriétés.

Conclusion

Ces résultats montrent l'importance qu'il y a à tenir compte de l'inscription longue des institutions pour comprendre les comportements scolaires et résidentiels individuels. Il semble que le territoire lié au capital scolaire ait une forme spécifique en France, ce qui induit des trajectoires spécifiques pour ceux qui ont investi ce capital. Tout porte par ailleurs à croire que le rapport au territoire, les espaces territoriaux de circulation à l'échelle intra- et intergénérationnelle, diffèrent sensiblement selon le poids relatif des capitaux scolaire et économique accumulés par l'individu considéré et par sa famille.